COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

ÉNONCÉ DE MANDAT DE 2014-2015

AVRIL 2014

Table des matières

1. Message de la ministre et de la directrice générale 3
2. Mandat 5
3. Priorités du gouvernement..... 9
4. Mesures de rendement..... 11
5. Contexte budgétaire..... 17

1. Message de la ministre et de la directrice générale

Nous avons le plaisir de présenter l'Énoncé de mandat de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse (CDPNE) pour 2014-2015. Le document présente l'orientation stratégique de la CDPNE pour l'exercice financier.

Nous maintenons notre engagement qui consiste à contribuer à la création de collectivités accueillantes et à protéger et à favoriser les droits de la personne en Nouvelle-Écosse. Établir des rapports respectueux avec les partisans de l'équité, le gouvernement, les intéressés, les universitaires et le grand public représente une grande partie de cet engagement.

En 2014-2015, nous allons améliorer les processus de règlement des différends instaurés en 2012. Les gens qui s'engagent dans les processus voient des résultats positifs, notamment une importante amélioration aux chapitres de la rapidité d'exécution, de la souplesse et de la transparence, ce qui est dans l'intérêt des Néo-Écossais. Nous voulons passer en revue tous les processus de règlement de différends cette année pour confirmer qu'ils sont aussi efficients et efficaces que possible.

Un autre volet d'activité est l'application de principes de justice réparatrice à notre travail. Cette approche a déjà entraîné des économies et un règlement plus rapide des différends pour les parties visées, de même qu'une réduction des dépenses pour le gouvernement.

Durant le dernier exercice, nous avons entamé du travail inédit pour déterminer et comprendre comment beaucoup de Néo-Écossais démunis sont victimes de discrimination dans des activités de tous les jours comme le magasinage. Après avoir publié un rapport sur le profilage racial des consommateurs, le premier du genre au Canada, nous avons commencé à parler aux commerçants et aux personnes visées et nous en sommes maintenant à la préparation d'un plan d'action pour continuer cet important travail tout au long de l'année.

Le sentiment d'accueil est essentiel au bien-être de nos citoyens et il améliore toutes nos perspectives économiques pour l'avenir. Nous tenons à travailler avec tous les Néo-Écossais pour faire en sorte que chacun puisse participer et contribuer à une collectivité prospère, diversifiée et accueillante.

L'honorable Lena Metlege Diab

Ministre responsable de la

Human Rights Act de la Nouvelle-Écosse

Tracey L. Williams

Directrice générale

Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse

2. Mandat

La CDPNE a un rôle unique à jouer en Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'un organisme gouvernemental indépendant chargé de l'administration de la loi sur les droits de la personne (*Human Rights Act*) de la Nouvelle-Écosse, loi provinciale adopté en 1969 et dont les modifications les plus récentes remontent à décembre 2012. La *Loi* donne à la CDPNE le mandat d'aider à bâtir des collectivités ouvertes à tous et de protéger les droits de la personne en Nouvelle-Écosse.

Les fonctions précises de la CDPNE sont énoncées dans la *Loi*. La CDPNE est chargée de l'administration et de la mise en application des dispositions de la *Loi*. En outre, elle élabore des programmes d'information et d'éducation du public dans le domaine des droits de la personne pour transmettre le principe selon lequel toutes les personnes sont libres et égales en dignité et en droits sans égard à la race, à la religion, aux croyances, à la couleur de la peau, à l'origine ethnique ou nationale, au sexe, au genre, à l'identité de genre, à l'expression du genre ou à l'orientation sexuelle. Elle a également le mandat de mener des recherches et d'encourager la recherche par les universités et par d'autres organismes dans le domaine général des droits de la personne

De plus, la CDPNE collabore avec tout individu, organe ou organisme intéressé par les droits de la personne, dans la province ou à l'extérieur de la province, et aide cet individu, organe ou organisme.

La CDPNE travaille également avec le gouvernement en fournissant conseils et aide aux ministères et en coordonnant leurs activités lorsque celles-ci touchent les droits de la personne; la Commission conseille le gouvernement sur les suggestions, recommandations et demandes que lui font des organismes privés et des particuliers. À la demande du ministre, elle fait rapport sur ses affaires et ses activités et elle étudie ou administre toute question ou activité que lui renvoie le gouverneur en conseil, et elle fait enquête, le cas échéant.

Vision

La CDPNE est résolue à engager activement tous les Néo-Écossais et toutes nos différentes communautés et à travailler avec eux le plus efficacement possible dans le but:

- de faire avancer les principes d'égalité et de dignité,
- de favoriser des rapports positifs et respecteux et
- de protéger les droits de la personne.

La CDPNE croit fermement aux principes suivants:

- les processus de réparation;
- les relations respectueuses et productives;
- l'ouverture à tous;
- l'excellence dans les services;
- l'apprentissage continu au moyen de la recherche et de l'innovation;
- la transparence.

Objectifs stratégiques

L'année dernière, la CDPNE a défini ses objectifs stratégiques pour les trois années suivantes. Ces objectifs sont les suivants:

1. **Déterminer des enjeux prioritaires en matière de droits de la personne, les aborder et les intégrer aux opérations**

   La CDPNE:

   a. présentera un processus et des critères pour déterminer les priorités, cernera les enjeux les plus importants ou stratégiques en matière de droits de la personne afin d'orienter la Commission dans son travail, et obtiendra l'accord des Commissaires afin d'aller de l'avant;

   b. élaborera un cadre de travail pour remédier aux problèmes, cadre qui réduira tout le risque éventuel de tort et qui permettra d'élaborer des démarches de réparation;

   c. mettra en œuvre des systèmes et des structures et mettra des ressources à disposition pour aborder les enjeux prioritaires et soutenir davantage la capacité communautaire d'aborder ces enjeux;

   d. renforcera sa capacité de répondre rapidement à des situations communautaires graves indépendamment du processus de traitement des plaintes de la Commission.

2. **Intégrer pleinement les approches réparatrices au travail de la Commission**

La CDPNE:

a. mettra en œuvre un nouveau processus de résolution des différends et tirera parti des occasions qu'il offre de renforcer la communication, de sensibiliser davantage les gens à la Commission et de mieux faire connaître la Commission et les approches réparatrices qu'elle préconise;

b. intégrera pleinement les processus réparateurs dans tout ce que nous faisons en préparant un menu de processus réparateurs et en utilisant des principes, des approches et des expériences uniformes.

3. **Faire progresser le dialogue et les pratiques liées aux droits de la personne**

La CDPNE:

a. analysera les progrès réalisés dans le travail lié aux droits de la personne et fera fond sur ces progrès au moyen de stratégies telles que contribuer au dialogue national sur les questions de droits de la personne et, en particulier, elle évaluera notre expérience concernant le nouveau processus de résolution des différends et fera rapport à ce sujet; par ailleurs, elle se préparera à tirer pleinement parti du 50^{e} anniversaire de la Commission (2017);

b. renforcera les relations entre le gouvernement et les médias;

c. encouragera l'adoption de pratiques exemplaires en matière de droits de la personne en adoptant les stratégies suivantes :

   i. renforcer les rapports avec tous les intervenants, tels que les professionnels, les bénévoles, les collectivités, les entreprises et les organismes participant au travail lié aux droits de la personne, afin d'encourager une vision plus solide, d'échanger des idées d'approches efficaces et de trouver de nouvelles idées;

ii. fournir des outils, des ressources et une formation qui serait peut-être accessible en ligne, y compris une formation sur les approches réparatrices pour les commissions d'enquête;

iii. contribuer à solidifier le partenariat national des Commissions, surtout avec les Commissions qui sont d'une taille semblable à celle de la nôtre;

d. améliorera les mécanismes pour donner une voix aux gens visés par des caractéristiques protégées;

e. élaborera et mettra en œuvre une stratégie de communication.

3. Priorités du gouvernement (comme il convient de les adopter pour un organisme indépendant)

Le discours du Trône de novembre 2013 énonçait les priorités suivantes du gouvernement :

1. Des solutions axées sur le client en matière d'énergie, y compris un marché énergétique réglementé et concurrentiel
2. Des entreprises prospères de toutes les tailles – la création d'emplois à l'échelle de la province
3. Une gestion financière responsable
4. Une investissement dans le succès des élèves grâce à un système d'éducation renouvelé et renforcé
5. Un système de soins de santé accessible et réceptif
6. Une aide à tous les Néo-Écossais pour leur permettre de réaliser tout leur potentiel en appuyant les communautés vulnérables – les aînés et les personnes handicapées

Même si elle est un organisme indépendant, l'existence de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse et le travail qui lui est imposé sont encrés dans les lois. Lorsqu'il est possible et qu'il convient de le faire, la CDPNE cherche à aligner ses priorités sur celles du gouvernement.

Le rapport de la commission *Building Our New Economy*, publié récemment, a défini 12 orientations stratégiques et déterminantes, l'une d'entre elles étant que la Nouvelle-Écosse doit devenir une province plus accueillante et ouverte. Les commissaires ont dit à ce sujet :

> Les chefs de file de la communauté doivent aussi jouer un rôle plus concret en faisant de la Nouvelle-Écosse un endroit accueillant pour les migrants interprovinciaux et les néo-Canadiens et en réduisant les obstacles psychologiques à l'endroit des Premières Nations, des Afro-Néo-Écossais et d'autres groupes défavorisés. (Avant-propos, p. ix)

La CDPNE est résolue à poursuivre son travail avec les citoyens défavorisés de différentes communautés, telles que celles des Premières Nations, des Afro-Néo-Écossais, des immigrants et des personnes ayant un handicap, afin de protéger leur droit inhérent à la dignité et au traitement égal en tant que membres de la grande famille humaine. Ce travail n'englobe pas seulement les interventions auprès de ces communautés mais il s'étend également à tous les Néo-Écossais par le truchement d'activités de proximité et de sensibilisation pour promouvoir des lieux de travail et des espaces de vie accueillants et sans obstacles.

La CDPNE a entamé la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation pluriannuelle axée sur les collectivités afro-néo-écossaises. On prévoit qu'à mesure que le travail se déroulera, il pourra s'étendre à d'autres groupes défavorisés qui tireraient également profit d'une plus grande sensibilisation et d'une meilleure acceptation au sein de la population en général. La CDPNE annoncera un nouveau poste durant l'exercice 2014-2015, soit celui d'un agent des relations mi'kmaq et autochtones. La Commission continuera de collaborer avec le gouvernement et d'autres intéressés tels que Immigrant Settlement & Integration Services, la Commission des personnes handicapées et Partenaires pour les droits de la personne.

La promotion des droits de la personne ouvre la voie à des collectivités plus accueillantes, renforce l'acquisition du savoir et l'acceptation, et crée une meilleure culture du milieu de travail, ce qui, à son tour, favorise notre prospérité collective.

4. Mesures du rendement

Aborder les enjeux prioritaires en matière de droits de la personne					
RÉSULTAT	**MESURE**	**DONNÉES** **Année de référence** **2011-2012**	**CIBLE** **MARS 2015**	**TENDANCES**	**MESURES STRATÉGIQUES**
Les priorités en matière de droits de la personne sont cernées, les commissaires les ont approuvées et le travail est entrepris.	Planification opérationnelle en place pour les activités clés liées aux droits de la personne.	Énoncé de mandat préparé le 30 mars 2012 et rapports bimestriels préparés pour les commissaires.	Énoncé de mandat préparé le 30 mars 2014 et rapports bimestriels préparés pour les commissaires.	s.o.	Continuer de préparer les énoncés de mandat et les rapports d'étape bimestriels pour les commissaires afin de cerner les enjeux prioritaires actuels en matière de droits de la personne et de présenter le calendrier de mise en œuvre.

	Création de modèles logiques pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives clés liées aux droits de la personne.	s.o.	Modèles logiques créés et présentés aux commissaires		Organiser des séances de planification et demander l'aide d'experts au besoin.
	Préparation d'un rapport de situation sur chaque enjeu prioritaire.	s.o.	Tous les deux mois	Tous les deux mois	Continuer d'affecter les gestionnaires et le personnel à chaque priorité comme mesures à prendre après chaque rencontre des commissaires. Continuer de déterminer les partenaires et les intervenants appropriés pour chaque enjeu prioritaire.

Intégrer des approches réparatrices					
RÉSULTAT	**MESURE**	**DONNÉES** **Année de référence** **2009-2010**	**CIBLE** **MARS 2015**	**TENDANCES**	**MESURES STRATÉGIQUES**
Renforcer la communication, sensibiliser davantage les gens à la Commission et mieux faire connaître la Commission et les approches réparatrices qu'elle préconise.	Préparation d'un rapport de communication qui détermine et renforce les initiatives précédentes en matière de communication.	Rapport de communication préparé le 30 mars 2010	Rapport de communication mis à jour le 1er juin 2014	s.o.	Présenter chacune des priorités stratégiques de la Commission. Préparer une marche à suivre pour garantir que les initiatives importantes de règlement des différends s'accompagnent d'un volet communication qui met en valeur les démarches réparatrices et de collaboration à l'interne et à l'échelon des commissions d'enquête.

	Préparation d'une rapport de situation sur chaque initiative de communication.	s.o.	Le 1er juin 2014	s.o.	Affecter des gestionnaires et du personnel à chaque initiative de communication.
Intégrer pleinement les processus réparateurs lorsqu'il convient de le faire.	Les trois unités opérationnelles appliquent les processus réparateurs.	s.o.	Le 18 septembre 2014	s.o.	L'unité de résolution de conflits effectue l'évaluation du programme i3. L'unité des relations raciales, de l'équité et de l'inclusion effectue des recherches sur les activités réparatrices. L'unité juridique effectue la formation en matière d'approches réparatrices à l'intention des commissaires et des présidents des commissions d'enquête.

Faire progresser le dialogue et les pratiques liées aux droits de la personne					
RÉSULTAT	**MESURE**	**DONNÉES** **Année de référence** **2011-2012**	**Cible** **MARS 2015**	**TENDANCES**	**MESURES STRATÉGIQUES**
Faire de la CDPNE un organisme à la fine pointe des pratiques exemplaires en matière de droits de la personne.	Offrir la formation en matière d'approches réparatrices aux présidents des commissions d'enquête (PCE) et faire rapport sur les avancements créés ou adoptés par la CDPNE.	s.o.	Tous les PCE sont formés d'ici au 1er juin 2014.		Échanger de l'information avec les PCE concernant les pratiques exemplaires. Chercher à modifier la loi sur les droits de la personne de la N.-É. pour soutenir les processus réparateurs. Mettre en évidence le travail innovateur de la Commission au moyen de sondages, de conférences et d'articles dans des revues universitaires.

Faire de la CDPNE un modèle national pour ses pratiques en matière de droits de la personne.	Assister au congrès de l'ACCCDP à Ottawa les 11 et 12 juin 2014.	s.o.	Faire rapport à l'ACCCDP sur les initiatives de la CDPNE Juin 2014.	s.o.	Collaborer avec d'autres organismes des droits de la personne, agences gouvernementales, ONG et universitaires pour renforcer le dialogue sur les droits de la personne.

5. Contexte budgétaire et budget

Contexte budgétaire

Budget

Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse			
	Budget pour 2013-2014 (en milliers de dollars)	Prévisions pour 2013-2014 (en milliers de dollars)	Budget pour 2014-2015 (en milliers de dollars)
Dépenses brutes du ministère	2,449	2,449	2,509
ETP	23,5	21,1	24,5